



Avoir de la répartie

Formation CD

- Cette formation a été suivie par **239** stagiaires depuis le 1^{er} janvier 2020.
- L'évaluation de leur satisfaction se monte à **8/10** sur l'année 2023.

Public concerné :

Tout.e élu.e de niveau communal, départemental ou régional

Pré-requis :

Etre titulaire d'un mandat d'élu.e local.e

Durée de la formation :

5 heures de formation

Nos conseillers pédagogiques sont à votre écoute, n'hésitez pas à les contacter directement si vous avez des questions



Isabelle Helbling

☎ 06 71 51 89 83

✉ isabelle@elueslocales.fr



Valentin Aubert-Maguéro

☎ 06 71 51 89 91

✉ valentin@elueslocales.fr

Présentation de la formation

Qui n'est jamais resté sans voix face à une remarque acerbe ? Avoir le sens de l'à-propos ou répondre à une question-piège avec pertinence tout en contrôlant ses émotions, cela s'apprend ! Avoir de la répartie, c'est aussi apprendre à fixer des limites et à ne pas se laisser faire.

L'atelier vous donnera des techniques et des outils pour vous permettre de riposter en toute situation, travailler l'humour et l'ironie pour ainsi muscler sa répartie.

I Objectifs

Objectifs opérationnels :

- Connaître des techniques pour gagner du temps
- Connaître les réflexes à avoir en cas d'attaque

Objectifs

- Gagner en assurance pour une meilleure répartie
- Adopter la bonne posture pour mieux répliquer
- Maîtriser les astuces pour muscler sa répartie en toute situation !

I Programme

1 session de 5h, incluant 1 atelier de 4 heures + 1 heure en e-learning à visionner chez vous à votre convenance.

Première partie en ligne à la demande* :

- Les bases de la communication politique [Durée : 30 minutes]

Cette vidéo d'introduction reprendra les bases de la communication politique : objectifs, messages, et outils à connaître pour rendre votre communication impactante et efficace.

- Préparer sa prise de parole en public [Durée : 30 minutes]

Cette vidéo d'introduction reprendra les bases opérationnelles de la prise de parole en public : cible, audience, objectifs et message, structuration de la prise de parole.

Deuxième partie en présentiel :

Les bases de la confiance en soi [Durée : 1h]

- Travail sur ses qualités, ses atouts et ses blocages
- Identification de nos émotions et outils pour garder le contrôle
- Les techniques pour maîtriser sa voix, sa gestuelle, son regard

Préparation à l'improvisation [Durée : 2h]

- Les règles de la rhétorique
- Les techniques de la répartie : humour, jeux de mots, citations, autodérision, etc.
- Méthodologie pour faire face à une situation conflictuelle

Initiation à l'écoute active [Durée : 1h]

- Comprendre les attentes et besoins de son interlocuteur
- La préparation de ses arguments
- Les techniques pour gagner du temps

*Pour bénéficier pleinement de cette session de formation en présentiel, nous vous ouvrirons 15 jours avant le début de la formation un accès en ligne pour regarder deux vidéos de 30 minutes afin d'acquérir les bases nécessaires sur ce thème de formation.

Nous vous encourageons vivement à regarder ces vidéos pour pleinement bénéficier de l'intégralité de la formation. Cela vous permettra aussi d'échanger plus facilement avec les autres participant.e.s de la formation.

I Formatrice/formateur

La formation sera assurée par l'un de nos formateurs expert des collectivités locales, du positionnement politique des élus et du droit des marchés publics. CV disponible sur demande.

I Conditions d'inscription

Votre inscription sera prise en compte dès réception de votre demande via la plateforme "Mon Compte Formation" de la Caisse des dépôts ou du bulletin d'inscription signé et tamponné de votre collectivité, au plus tard une semaine avant la date de début de la formation.

Comment financer votre formation ?

Que vous soyez membres de conseils municipaux, de communautés urbaines, l'agglomération, de conseils départementaux ou de conseils régionaux, en tant qu'élue, votre formation est un droit individuel qui vous permet de faire financer les frais d'enseignement et les frais de déplacement et de séjour (hébergement et restauration). EluesLocales est un organisme agréé pour la formation des élus locaux par le Ministère de l'Intérieur. À ce titre, votre formation est finançable par votre collectivité ou par votre Droit Individuel à la Formation (DIF).

Tarifs nets de taxe

L'organisme EluesLocales est exonéré de TVA au titre de l'article 262-4-4-a du CGI

Financement par votre collectivité :	400€
Financement par votre DIF : Possibilité de financement par votre Droit individuel à la formation (DIF)	400€

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Éléments matériels de la formation et accessibilité

Nos formations ont lieu dans des salles que nous réservons partout en France. Toutes les salles que nous louons sont équipées d'un vidéoprojecteur.

En cas de problème d'accessibilité, merci de contacter Elena Sahli au 06 71 51 90 07 pour que nous puissions le cas échéant faire les adaptations nécessaires.

Nos formations en ligne ont lieu via l'outil de visioconférence "Zoom". Merci de vérifier que vous êtes équipé.e d'un ordinateur avec une bonne connexion internet et d'un casque pour le jour de la formation.

Méthode et supports pédagogiques

Tous nos formateurs travaillent à partir d'un support théorique powerpoint qui sera diffusé pendant la formation.

Pour les formations techniques, nos formateurs travaillent à partir de documents issus de leurs expériences dans des collectivités locales pour illustrer des cas pratiques. Vous êtes invité.e à vous munir des documents de votre collectivité si vous souhaitez travailler dessus pendant la formation.

Pour les formations liées à la communication politique, les formateurs réaliseront des mises en situation pour vous

familiariser avec les apprentissages théoriques étudiés en formation.

A l'issue de la formation, un support résumé de formation intitulé "Les essentiels" vous sera envoyé par email.

Suivi et évaluation

Les objectifs opérationnels seront évalués en fin de formation via une auto-évaluation des stagiaires.